



INTRODUCTION

Le principal sujet de préoccupation de la CSD dans la rhétorique entourant le libre-échange, depuis l'ALÉ¹, l'ALÉNA² et, maintenant, la ZLÉA³ et l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Amérique centrale, c'est que la perspective économiciste est sans cesse présentée comme reine des discussions. On n'a qu'à prendre la lettre par laquelle le ministre Pettigrew nous invite à participer au processus de consultation sur l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Amérique centrale pour prendre la mesure de ce phénomène. On peut y lire qu'en 1999, « *le Canada a exporté 212 millions \$ de marchandises au Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua et a importé de ces pays pour*

¹ L'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, signé en 1989.

² L'Accord de libre-échange nord-américain entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, signé cinq ans plus tard, en 1994.

³ La Zone de libre-échange des Amériques devrait lier 34 États participants (soit toute l'Amérique à l'exception de Cuba, qui ne possède pas de gouvernement démocratiquement élu, le critère de base pour pouvoir adhérer à la ZLÉA). Les discussions en vue de créer cette zone reprendront au 3e Sommet des Amériques qui se tiendra à Québec au printemps 2001.